

**Comment saisir le formulaire Evènement Indésirable Grave associé aux Soins (EIGS) –
Volet 2**

La déclaration d'un EIGS s'effectue désormais via le portail de signalement des événements indésirables sanitaires mis en place le 13 mars 2017¹.

Les conclusions de l'analyse des causes réalisée à l'issue de la survenue de l'EIGS sont à transmettre à l'ARS via le formulaire EIGS – Volet 2.



Avant de commencer, munissez-vous de la référence portail qui vous a été communiquée par mail lors de la déclaration initiale (volet 1) et qui figure sur la copie de votre déclaration. Elle permettra à nos services de faire le lien avec votre déclaration initiale.

1 — 2 — 3 — 4
Rapport

Merci d'avoir complété ce formulaire.

Votre signalement du 06/02/2018 11:18:45 (GMT+1) a bien été enregistré sous la référence 20180206111845626.

Cette référence vous sera envoyée par mail.

Afin d'améliorer le portail des signalements, prenez 3 minutes et donnez votre avis.

 **Prise en charge de votre signalement d'EIGS volet1 par :**

ARS Ile-de-France
Millénaire 2

35 Rue de la Gare
75935 PARIS Cedex 19
+33144020000

Pour accéder au portail de signalement, cliquer sur le lien suivant : signalement-sante.gouv.fr

¹ Références et textes réglementaires sur la rubrique EIGS

1. Vous êtes redirigés sur la page d'identification du profil de déclarant

☞ Cliquer sur le bouton « Vous êtes un professionnel de santé »

2. Vous êtes redirigés sur la page de l'arbre de guidage

- ☞ Cocher la case « **Événements indésirables graves associés aux soins – analyse des causes – 2ème partie** » puis cliquer sur le bouton « **Suivant** »



Vous souhaitez être guidé pour identifier la vigilance concernée (sinon cocher une ou plusieurs cases ci-dessous)



- Addictovigilance
- AMP vigilance
- Biovigilance
- Cosmétovigilance
- Défaut de qualité d'un médicament sans effet
- Événements indésirables graves associés aux soins - déclaration - 1ère partie 
- Événements indésirables graves associés aux soins - analyse des causes - 2ème partie 
- Erreur médicamenteuse sans effet
- Hémovigilance
- Infection associée aux soins (IAS)



- Maladies à déclaration obligatoire (MDO)
- Matéiovigilance
- Nutrivigilance
- Pharmacovigilance
- Pharmacovigilance vétérinaire
- Radiovigilance
- Réactovigilance
- Tatouage (vigilance sur les produits)
- Toxicovigilance



- Incident de sécurité des systèmes d'information

PRÉCÉDENT

SUIVANT

3. Vous accédez à la page de déclaration des EIGS – Volet 2



Veillez à vous assurer que votre déclaration ne comporte aucune donnée nominative concernant les usagers ou les professionnels ayant participé à leur prise en charge.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE CHARGÉ
DE LA SANTÉ

Portail de signalement des événements sanitaires indésirables
signalement-sante.gov.fr

Accueil > Questionnaire

[S'informer sur les événements sanitaires indésirables](#)

1 2 3 4

Questionnaire

 **Votre déclaration concerne un EIGS volet 2 (analyse des causes)**

Votre signalement concerne un EIGS volet 2 (Analyse des causes)

Tous les renseignements fournis seront traités dans le respect de la confidentialité des données à caractère personnel, du secret médical et professionnel.

COMMENCER

☞ Cliquer sur « **Commencer** »

V2018-02 Volet 2

4. Vous accédez au formulaire de déclaration EIGS - Volet 2

- Saisir dans le champ « **Quel est le numéro de référence du premier volet de déclaration ?** » la référence du volet 1 qui vous a été communiquée.



En l'absence de cette information, le second volet de déclaration ne pourra être pris en compte par nos services.

- Compléter les champs en veillant à bien renseigner les champs obligatoires signalés par un astérisque *



Votre déclaration ne pourra être validée si un ou des champs obligatoires ne sont pas renseignés.

- Cliquer sur « **Suivant** » pour terminer votre déclaration

5. Vous accédez à la page récapitulative du signalement

Vous êtes invités à lire attentivement les informations renseignées et à les modifier si besoin.

☞ Pour modifier le formulaire, cliquer sur « **Précédent** »

Accueil > Questionnaire > Saisie du signalement > Récapitulatif [S'informer sur les événements sanitaires indésirables](#)

Récapitulatif de votre signalement

Merci de vérifier les éléments de votre signalement avant de l'envoyer



1 2 3 4
Récapitulatif

Référence du volet 1

Quel est le numéro de référence du premier volet de déclaration? : 20180206111845626

Informations sur le déclarant

Catégorie déclarant : Etablissements de santé

Vous déclarez en qualité de ? : Professionnel de santé médical

Prise en charge de votre signalement d'EIGS volet2 par :

ARS Ile-de-France
Millénaire 2

35 Rue de la Gare
75935 PARIS Cedex 19

+33144020000



Si les coordonnées de l'ARS Île-de-France n'apparaissent pas dans le champ « **Prise en charge de votre signalement d'EIGS volet 2 par** », cliquer sur « **Précédent** » et vérifier le département renseigné dans le champ concerné.

En cochant cette case, je reconnais avoir lu et accepté les [conditions générales d'utilisation](#).

Je ne suis pas un robot 
reCAPTCHA
Confidentialité - Conditions

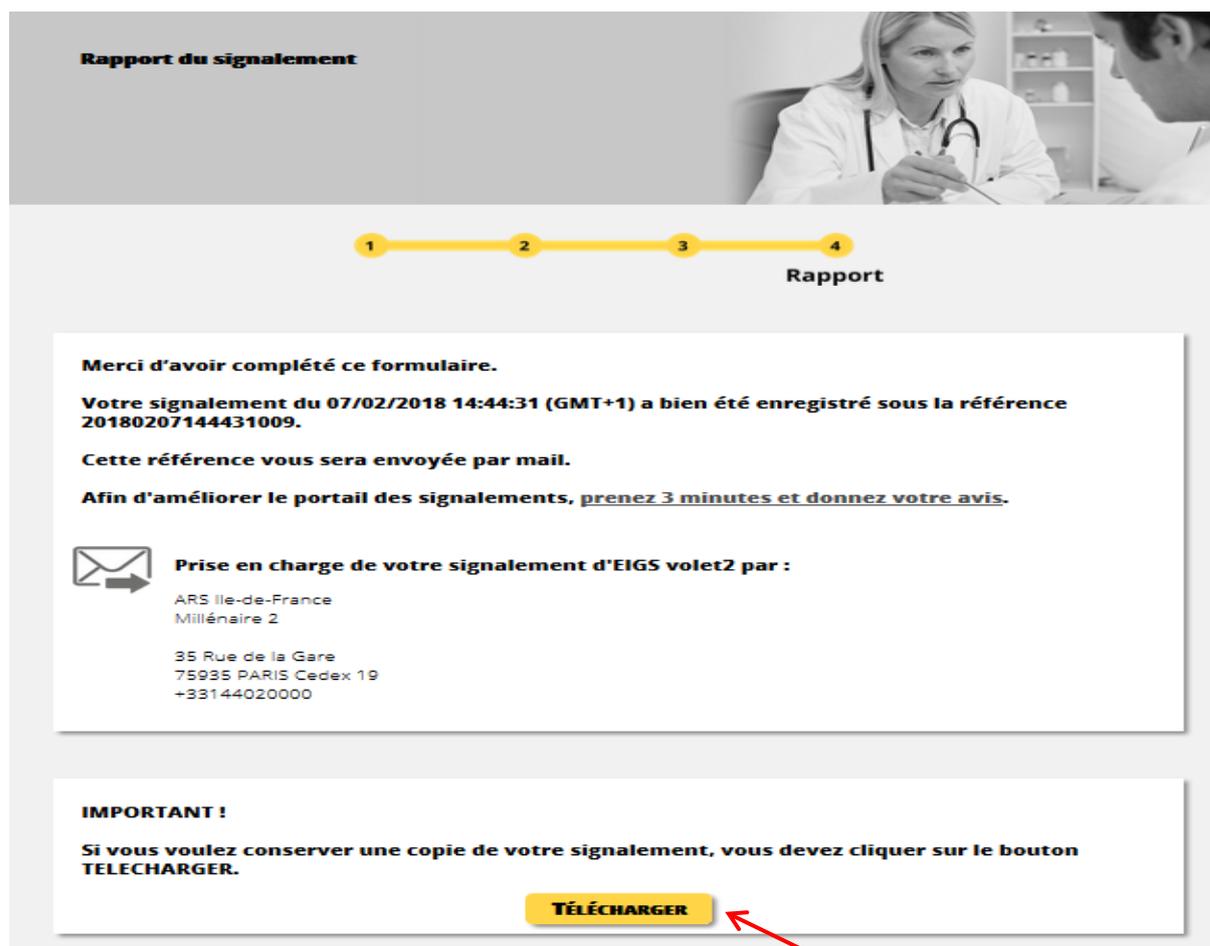
PRÉCÉDENT

ENVOYER

☞ Pour valider votre signalement, cocher les deux cases relatives aux conditions générales d'utilisation et à la sécurité informatique puis cliquer sur « **Envoyer** » (*Attention, à ce stade, vous ne pouvez plus modifier les informations renseignées dans votre déclaration*).

6. Vous êtes redirigés vers la page de rapport du signalement

Votre signalement a bien été pris en compte et est transmis à l'ARS Île-de-France pour traitement par les services concernés.



Rapport du signalement

1 2 3 4
Rapport

Merci d'avoir complété ce formulaire.
Votre signalement du 07/02/2018 14:44:31 (GMT+1) a bien été enregistré sous la référence 20180207144431009.
Cette référence vous sera envoyée par mail.
Afin d'améliorer le portail des signalements, prenez 3 minutes et donnez votre avis.

 **Prise en charge de votre signalement d'EIGS volet2 par :**
ARS Ile-de-France
Millénaire 2
35 Rue de la Gare
75935 PARIS Cedex 19
+33144020000

IMPORTANT !
Si vous voulez conserver une copie de votre signalement, vous devez cliquer sur le bouton TÉLÉCHARGER.

TÉLÉCHARGER

☞ Si vous souhaitez conserver une copie de votre déclaration, cliquer sur « **Télécharger** » pour obtenir une copie au format PDF.



Pour toute demande d'information complémentaire, consulter la [FAQ Ministère de la santé](#)